



DCM DU 11 MAI 2023

Dossier suivi par :

Hélène HUET

direction.generale@ville-liffre.fr

N° : 2023.121

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, **le 11 mai**, à 20h45, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil municipal

**Date de convocation** : 5 mai 2023 - **Date d'affichage** : 16 mai 2023

**Nombre de conseillers en exercice** : 29

**25 Présents** : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Alain CLÉRY, Yannick DANTON, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Serge LE PALAIRE, Grégory PRENVEILLE, Jonathan RAULT, Mickaël ROSETZKI, Ronan SALAÜN, et Mesdames Julie AUBAUD, Claire BRIDEL, Sophie CARADEC, Merlene DÉSILES, Chantal FRANCANNET, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET, Laëtitia NOËL, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL.

**4 excusés** : Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD et Mesdames Maëva AMELOT, Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Awena KERLOC'H.

**3 pouvoirs** : M. Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAÏER), Mme Laurence BLOUIN-DUFFÉE (qui a donné pouvoir à Marie-Christine LESNÉ) et Mme Awena KERLOC'H (qui a donné pouvoir à Alexandra MARIE).

**Secrétaire de séance** : Merlene DÉSILES

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT D'ENEDIS POUR ÉTABLIR  
TROIS CANALISATIONS SOUTERRAINES  
PARCELLES AZ 434 ET 435 – RUE HUGO PRATT**

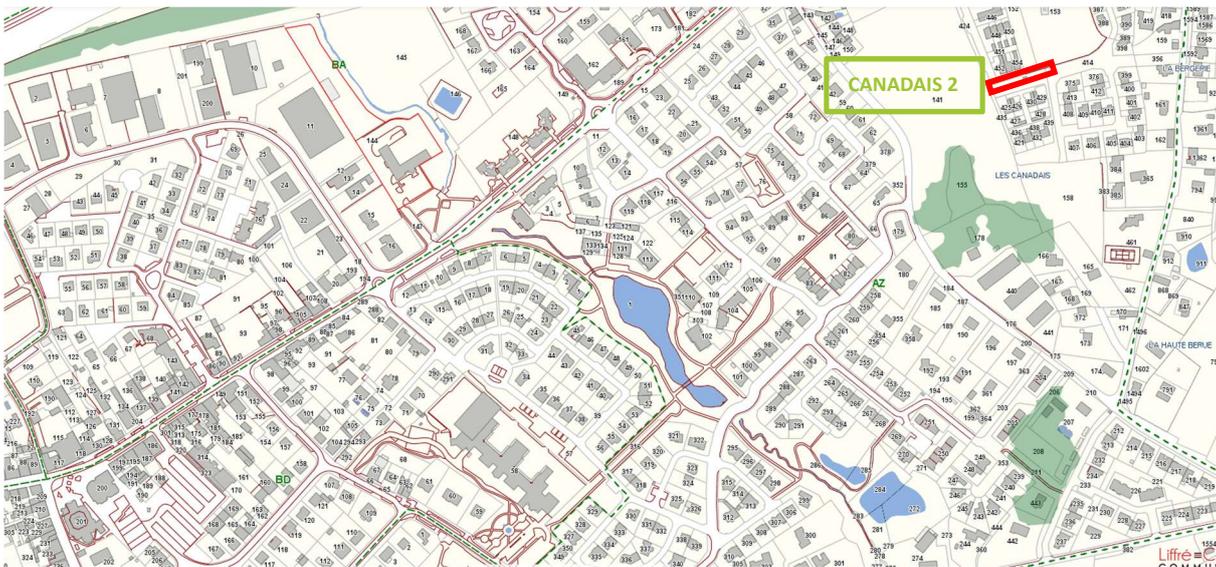
VU le Code général des collectivités territoriales ;

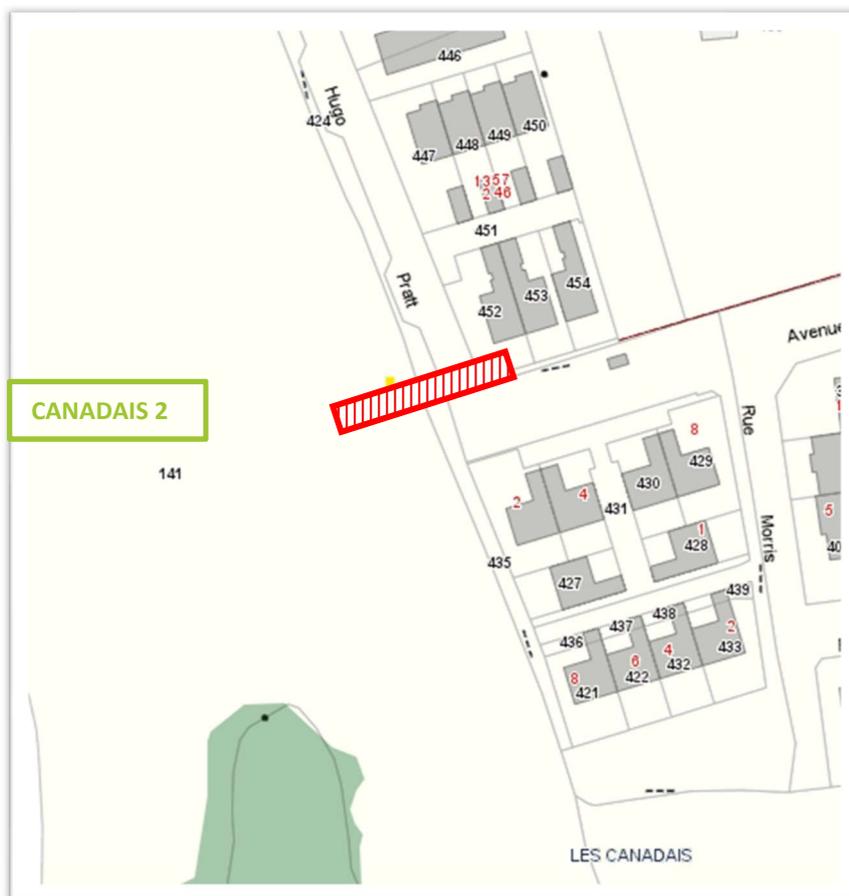
VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, services techniques, environnement, sécurité, commerce » réunie le 13 Avril 2023 ;

CONSIDÉRANT que ENEDIS a sollicité la Ville pour la constitution d'une convention de servitude afin d'établir à demeure trois canalisations souterraines, destinées à assurer la desserte électrique de l'opération d'aménagement des Canadiens 2, et ce dans une bande de 1 mètre de large sur 45 mètres de long située sur les parcelles cadastrées section AZ n°434 et 435 appartenant à la Commune ;

Madame Claire BRIDEL, Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme, informe qu' ENEDIS sollicite la Commune pour la signature d'une convention de servitude sur les parcelles cadastrées section AZ n°434 et 435, sises rue Hugo Pratt appartenant à la Commune.





La convention de servitude prévoit notamment de :

- Établir 3 canalisations souterraines dans une bande de 1 mètre de large sur 45 mètres de long
- Établir si besoin des bornes de repérage
- Encastrer un ou plusieurs coffrets et/ou accessoires, notamment dans un mur, un muret ou une façade, avec pose d'un câble en tranchée et/ou sur façade
- L'égagement, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations à proximité de l'emplacement de l'ouvrage

ENEDIS s'engage à laisser les parcelles concernées dans un état similaire à celui qui existait avant son intervention, et à prendre toutes les précautions possibles pour limiter la gêne occasionnée sur l'utilisation des parcelles concernées par son intervention.

La convention de servitude est conclue à titre gratuit. Tous les frais annexes (géomètre, notaire, ...) liés à cette opération seront à la charge exclusive d'ENEDIS.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention de servitude de passage avec ENEDIS, tels que rédigés ;
- **DIT** que tous les frais liés à cette opération seront à la charge d'ENEDIS.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de servitude sur les parcelles cadastrées section AZ n°434 et 435 sise rue Hugo Pratt appartenant à la commune, ou tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

A Liffre,

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ